

Equipe Mobile Ressources 35



L'équipe mobile ressources d'Ille et Vilaine soutient les professionnels intervenant dans le champ éducatif, médico-social, social, sanitaire et scolaire, auprès de jeunes de 3 à 20 ans, en situation complexe, sur le territoire Brétilien.

Les missions

L'intervention de l'EMR s'inscrit dans le soutien aux professionnels, et non dans l'intervention directe auprès de l'enfant. Elle interviendra donc en complément des accompagnements existants, sans s'y substituer pour des situations pouvant se caractériser par :

- Des troubles du comportement pouvant être dus à des difficultés psychiques, qui nuisent gravement à la socialisation et l'accès aux apprentissages
- Des troubles du comportement liés à des troubles neuro-développementaux
- Des difficultés psychiatriques ou somatiques

L'équipe

Une équipe pluridisciplinaire, constituée de professionnels :

- Du champ éducatif et social
- Du champ thérapeutique ou paramédical
- Du champ pédagogique

En appui sur un réseau multi-partenarial (social, sanitaire, scolaire...).

Projet porté par :



Les objectifs

- **Analyser** les situations et les besoins au regard des évaluations et des accompagnements déjà mis en place
- **Proposer des outils** (communication, compréhension, habilités sociales, régulateurs, etc.)
- **Aider à la réflexion** dans la construction du parcours du jeune
- **Mettre en relation** avec d'autres structures d'appui et ressources du territoire
- **Maintenir l'accès** aux dispositifs de droit commun (inclusion)
- **Etayer les compétences** des partenaires

Qui peut saisir l'EMR 35 ?

L'équipe mobile ressources peut être saisie par toute institution au sein de laquelle des professionnels sont concernés par une situation complexe. La saisine doit être réalisée par un représentant institutionnel :

Pilote des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) pour les établissements scolaires du premier et du second degré

- Responsable d'établissement pour les établissements de formation professionnelle
- Elus des collectivités territoriales, Responsables de structure de loisir, d'association
- Directeur / chef de service / cadre de santé des établissements et services sociaux, médico-sociaux, sanitaires
- Chef de service de la MDPH
- Responsable enfance famille des CDAS

